moins identiques avec les intérêts du Haut-Canada qu'ils ne le sont avec ceux du Bas-Canada, outre que notre position, au centre de l'Etat, ajoute encore à notre influence. D'un autre côté, le gouvernement responsable est essentiellement un gouvernement de partis; la représentation nationale canadienne-française aura dono toute l'influence que peuvent avoir cinquante à soixante votes jetés d'un côté ou de l'autre; l'un ou l'autre parti devra compter avec cette représentation comme en Angleterre la majorité protestante du parlement ne compte pas sans les votes de la minorité catholique. position du Bas-Canada sera donc excellente ot bien préférable à celle que l'union actuelle lui a faite. D'autres hon. membres donnaient pour raison de leur opposition, "l'augmentation des dépenses qu'eccasionnera l'union projetée." A cette objection, M. le Prisi-DENT, je ne puis répondre que ce que j'ai déjà répondu dans une autre circonstance. La confédération, tout en réglant nos difficultés sectionnelles, contribuera-t-elle au progrès, à l'agrandissement et à l'avancement de ces colonies? Augmentera-t-olle nos moyens de défenses tout en assurant au Bas-Canada le contrôle exclusif sur ses institutions, ses lois et sa nationalité? Si, à cette proposition mûrement examinée, nous sommes fercés de répondre dans la négative, certainement nous devons rejeter le projet; si, au contraire, notro réponse est dans l'affirmative, nous devons l'accepter, nos dépenses dussent-elles augmenter, car c'est alors la planche de salut: salus populi suprema lex. Enfin, certains autres députés objectent que le conseil législatif va devenir sujet à la nomination de la couronne. Pour ma part, je suis loin de voir en cela une objection; au contraire, j'y trouve une raison en faveur du projet. J'ai toujours été opposé au système électif dans cette branche de notre législature. Nous n'avons qu'une classe dans notre société, nous n'avons pas d'aristocretie, pourquoi deux chambres populaires? Dans mon opinion, il eut été plus sensé d'abolir le conseil que de le rendre électif. Dans l'esprit de la constitution anglaise, le conseil est un tribunal destiné à cpurer la législation des communes, à peser dans la balance de l'expérience les conséquences probables de la législation de cette dernière. Ces avantages, M. le PRÉSIDENT, disparaîtront bientôt sous le système électif, qui ferait perdre aux hon. membres de ce corps, la parfaite indépendance requise pour bien remplir la haute mission que {

leur confie la constitution. Ajoutons à cela que le trouble des élections, les dépenses qu'elles occasionnent, les autres difficultés inséparables de ces grandes luttes, éloignera très souvent de cet hon. corps les hommes les plus compétents que le dégoût occasionné par toutes les difficultés que je viens de signaler, éloignera de la vie publique et portera à rester dans la vie privée. Pour ces raisons et dans l'intérêt public, je suis heureux de voir le retour au principe nominatif. (Ecoutez! écoutez!) J'aurais désiré répondre à quelques autres arguments des hon. messieurs de l'opposition, mais je m'aperçois, M. le President, que j'ai été long et qu'à l'heure avancée de la nuit où nous sommes arrivés il est de mon devoir de m'arrêter. En terminant, je me permettrai d'ajouter que je suis plus favorable au projet de confédération que nous sommes maintenant à considérer que je ne l'étais lors du débat sur les résolutions en réponse au discours du trône. J'ai eu quelques doutes alors, mais la position prise par les adversaires de la mesure ontsuffi pour les dissiper. Une cause est bien mauvaise, M. le PRESI-DENT, quand des hommes, comme j'en vois quelques-uns de l'autre côté, ne peuvent pas trouver d'arguments pour l'appuyer qui puissent soutenir la discussion, et que pour maintenir sa position, il faut avoir recours aux moyens que les hon. messieurs de l'autre côté aussi bien que leurs amis ont mis en jeu depuis qu'il est question d'unir fédérativement toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissements.)

Sur motion de M. DUNKIN, les débats sont ajournés.

## LUNDI, 27 février 1865.

M. DUNKIN—M. l'ORATEUR:—Presque tous ceux qui ont pris la parole dans le cours de ce débat ont commencé en disant qu'ils le faisaient avec hésitation et embarras; pour ma part, je serais heureux si je pouvais commencer autrement; mais j'avoue que je ne le puis, car je ne me suis certainement jamais levé pour adresser la parole à cette chambre, ou à aucun autre corps public, avec un sentiment d'aussi grand embarras que celui que j'éprouve maintenant. Il m'est impossible, occupant la position dans laquelle je me trouve placé, de me pas m'avouer que je suis opposé à des adversaires puissants